Les presque vrais chiffres de l'emploi

06/01/2010 à 10h00

Chaque mois, avec un relais médiatique, le gouvernement français annonce et publie les chiffres du chômage. En fait, pour être plus précis il faudrait dire : chaque mois, avec un relais médiatique, le gouvernement annonce les chiffres des demandeurs d'emploi de catégorie A. Et d'un autre côté, il publie, sans grand relais médiatique, les chiffres des demandeurs d'emploi des catégories A à E (la définition des catégories se trouve en bas de l'article).



La subtilité est de taille. Si l'on analyse les données de novembre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de la catégorie A (celui que l'on retrouve à la une des médias généralement sous le titre « *le nombre de chômeurs* ») s'élevait à 2,630 millions, alors que si on totalise l'ensemble des cinq catégories on obtient le chiffre de 4,312 millions.

> ***Cette subtilité permet au gouvernement d'annoncer des chiffres « plus présentables » et un taux de chômage inférieur à 10 % de la population active. Ainsi, lorsque sur la catégorie A le taux de chômage est de 9,1 %, il est de 14,92 % si l'on prend comme base les cinq catégories. De même il a été annoncé pour le mois de novembre une augmentation de 3 000 demandeurs d'emplois, ce chiffre correspond à la catégorie A, si l'on prend l'ensemble des catégories, l'augmentation est de 25 000.***

Les deux graphes ci-dessous, publiés par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, illustrent parfaitement les écarts.

Cette façon de communiquer n'est pas le privilège de la France et elle se retrouve dans l'ensemble des pays industrialisés.

Pour l'anecdote, en novembre 2009, le Congrès américain a approuvé un allongement provisoire de la durée des allocations chômage de 14 semaines, pour ceux dont les droits arrivent à expiration. Mais, pour des raisons de « *continuité statistique,* » les personnes qui bénéficient de cette extension ne sont pas inclues dans les statistiques.
Pour terminer, si le titre de l'article contient l'adverbe presque, c'est que, même en totalisant les cinq catégories, les chiffres des demandeurs d'emploi ne sont pas complets. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes qui, pour de multiples raisons, ont renoncé à être inscrites à Pôle emploi. Sont aussi ignorées, les personnes faisant l'objet d'une procédure d'exclusion administrative. Bref ces cinq catégories ne représentent pas une vision exhaustive de la situation.
Définition des catégories de demandeurs d'emploi :
– **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
– **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
– **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;
– **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…) y compris les demandeurs d'emplois en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnel (CTP), sans emploi ;
– **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).
Une opinion